

# LETTRE D'INFORMATION SUR LES RISQUES ET CRISES



## LIREC

N°31  
JANVIER 2012

## Sommaire

### Actualité nationale

- VI<sup>e</sup> journée sur la sécurité des entreprises françaises à l'étranger

### Actualité européenne

- Vers un renforcement de la gestion de crise européenne

### Actualité internationale

- L'Union européenne et les États-Unis signent un accord de coopération pour la gestion des catastrophes

### Recherche et innovation

- Singapour parie sur les smart-grids

### Agenda

### ZOOM DU MOIS

Le réseau Biotox-Eaux:  
une sécurité accrue pour  
la distribution d'eau potable

## Événements du mois

### Philippines : typhon Washi

Le typhon Washi a frappé les Philippines le 17 décembre 2011 en faisant 1 300 morts, 1 100 disparus et 300 000 sinistrés dans l'île de Mindanao, située dans le sud de l'archipel. Il s'agit du typhon le plus meurtrier enregistré depuis 2008. Les disparitions sont imputables aux inondations et aux glissements de terrain provoqués par le typhon. La plupart des victimes résidaient dans les villes de Cagayan de Oro et Iligan, où plus de 275 000 personnes ont dû quitter leur domicile. L'état de catastrophe naturelle a été déclaré, une enquête a été ouverte et le gouvernement a déjà débloqué plus d'un million de dollars pour aider ces deux villes. Les Philippines sont touchées chaque année par une vingtaine de tempêtes tropicales qui, la plupart du temps, affectent le nord du pays, ce qui explique l'ampleur des destructions au sud où les habitants ne sont pas préparés à faire face aux typhons.

### Tempête Joachim

Dans la nuit du jeudi 15 au vendredi 16 décembre 2011 la tempête Joachim a frappé la France et d'autres pays d'Europe. Cette première tempête hivernale a privé 600 000 foyers d'électricité. Selon une première estimation communiquée le 19 décembre par la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA), la tempête Joachim aurait fait entre 80 000 et 120 000 sinistrés et son coût se situerait entre 180 et 250 millions d'euros. Joachim a également provoqué l'échouement d'un cargo de 109 mètres battant pavillon maltais, le *TK Bremen*, sur une plage bretonne. Les hydrocarbures qu'il contenait se sont échappés et ont pollué le rivage. Des opérations de pompage ont été engagées. La semaine dernière, le *TK Bremen* a été vidé de son contenu. La démolition du cargo maltais a commencé mardi 3 janvier et devrait être achevée début février. Cet événement pose le problème de la mise en place d'une réglementation coercitive qui permettrait d'interdire la sortie du port de navires en cas de forte tempête. Pour l'instant les seules bases légales d'interdiction concernent la conformité aux normes des navires (équipements, normes techniques...)

## **VI<sup>e</sup> journée sur la sécurité des entreprises françaises à l'étranger**

**L**e jeudi 15 décembre 2011 le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) organisait la VI<sup>e</sup> journée sur la sécurité des entreprises françaises à l'étranger. Des différentes interventions – et notamment des retours d'expérience de la crise de Fukushima – est ressortie la nécessité, en période de crise, de raisonner davantage en termes d'offre de services qu'en termes de prérogatives afin de faciliter la synergie des acteurs, en premier lieu en favorisant le partage de l'information.

La représentante de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) a ainsi insisté sur l'importance de modifier la configuration des dispositifs de gestion de crise pour l'adapter aux circonstances. Dès le lendemain du séisme qui provoqua le tsunami du 11 juin, l'IRSN ajoutait à son centre de crise une cellule santé dotée de plusieurs lignes téléphoniques et d'une boîte e-mail spécifique afin de répondre en direct aux nombreuses demandes d'informations qui affluèrent pendant huit semaines. Elle a notamment permis de fournir des éléments de langage ainsi que des préconisations aux personnels de l'aéroport de Roissy-Charles De Gaulle chargés d'accueillir les voyageurs en provenance du Japon. Mais elle a surtout permis de conseiller les médecins et les pharmaciens qui étaient assaillis de demandes de pastilles d'iode<sup>1</sup>. Grâce à ces lignes téléphoniques supplémentaires, les experts de l'IRSN ont pu être joints plus facilement et ont permis d'éviter une ingestion inutile de pastilles d'iode qui aurait entraîné une dégradation supplémentaire de la situation.

A la même période le groupe AREVA s'efforçait de jouer un rôle de vecteur d'informations et d'intermédiaire. Vecteur d'informations en consolidant l'information disponible afin de pouvoir évaluer régulièrement la situation et anticiper sur le cours des événements. Pour ce faire, AREVA a constitué une cellule de crise en lien avec le Japon et les Etats-Unis afin de localiser et de contacter ses salariés français et américains présents au Japon et d'établir un canal de communication avec leurs familles. Rôle d'intermédiaire, en décryptant les événements d'un point de vue technique pour le compte des autorités françaises, en centralisant les demandes et les réponses échangées entre l'opérateur japonais TEPCO et ses interlocuteurs français (EDF et le CEA), en mobilisant ses capacités logistiques pour organiser le transport de matériaux vers le Japon, en installant sur place – et dans un

délai record de deux mois – un dispositif de retraitement des eaux de refroidissement pour décontaminer les effluents et en envoyant 47 experts au Japon.

Agir en facilitateur plutôt qu'en prescripteur est une nécessité en période de crise où, par définition, les règles de fonctionnement normales d'une institution sont provisoirement suspendues. Il en va de même pour certains services publics comme le RAID<sup>2</sup> ou le MAEE qui, vis-à-vis des entreprises confrontées à l'enlèvement de leurs salariés à l'étranger, n'hésitent pas à proposer des services de partenariat.

Le représentant du RAID a ainsi rappelé aux grands groupes qu'en cas d'enlèvement de ressortissants français à l'étranger son unité pouvait être sollicitée afin de fournir des conseils techniques et une assistance éventuelle durant la phase des négociations. Le RAID propose aux entreprises d'éviter des frais d'intermédiation supplémentaires et/ ou d'être victimes d'escroquerie par des intermédiaires malhonnêtes. Mais le représentant du RAID fait surtout valoir que l'aide apportée permet de négocier à la baisse le montant de la rançon et d'éviter ainsi de créer un effet d'aubaine qui désignerait alors les ressortissants français comme des cibles à privilégier à l'avenir.

Pour sa part le MAEE a dévoilé la mise en service prochaine, afin de faciliter la gestion des flux dans l'urgence, d'un mécanisme d'aide aux entreprises françaises implantées à l'étranger leur permettant de faire agréer par avance une liste des salariés qu'elles souhaiteraient rapatrier en cas de crise. Les conditions et les modalités de ce dispositif seront consultables dans les jours à venir sur son site ■

(1) L'ingestion de pastille d'iode est préconisée en cas de forte radioactivité afin de prévenir tout risque de cancer de la thyroïde mais ses effets n'étant pas anodins elle doit être prescrite avec discernement.

(2) Le RAID (Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion) est une unité d'élite de la police nationale française. Son rôle est entre autre d'agir dans les situations de crise, du type prise d'otages, retranchement de forcenés ou arrestation de malfaiteurs à haut risque.

**VI<sup>e</sup>**  
JOURNÉE SUR **LA SÉCURITÉ DES ENTREPRISES FRANÇAISES**  
**À L'ÉTRANGER**

**Invitation**  
**Judi 15 décembre 2011**  
**de 9h00 à 17h00**

Au Centre des archives diplomatiques  
du ministère des Affaires étrangères et européennes



## Vers un renforcement de la gestion de crise européenne

La Commission européenne a déclaré le 20 décembre 2011 vouloir créer une réserve de protection civile mobilisable en cas de catastrophe dans le cadre d'une réaction européenne collective. Kristalina Georgieva, la commissaire européenne chargée de la réaction aux crises, reprend en fait les préconisations de la communication qu'avait adressée la Commission européenne au Parlement européen et au Conseil en octobre 2010. Intitulée « Vers une capacité de réaction renforcée de l'UE en cas de catastrophe : le rôle de la protection civile et de l'aide humanitaire », elle avait reçu l'aval politique des Etats membres et du Parlement européen.

Dans ce document la Commission partageait du constat que les Etats membres et les institutions de l'Union européenne avaient démontré à plusieurs reprises – notamment lors du séisme en Haïti et des inondations au Pakistan – leur capacité de réaction aux catastrophes. Mais elle faisait également remarquer que de telles catastrophes avaient tendance à croître en taille et en fréquence pour des raisons structurelles : changement climatique, croissance démographique, urbanisation intensive, accroissement de l'activité industrielle, dégradation de l'environnement...

Sa préconisation est de renforcer le dispositif existant en passant d'un système de coordination *ad hoc* à un système où une planification préalable permet la mise à

disposition des ressources de base en vue d'un déploiement immédiat.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la création d'une réserve d'équipes et d'équipements spécialisés des Etats susceptibles d'être déployés immédiatement dans le cadre d'une réaction européenne collective. Cette réserve serait organisée sur la base du volontariat: chaque Etat conserverait la liberté de décider de l'engagement de ses moyens, la Commission se chargeant de faciliter et de coordonner le déploiement sur le terrain.

La Commission propose également la création d'un centre de réaction d'urgence fonctionnant 24 heures sur 24 afin de fournir aux Etats membres toutes les informations nécessaires pour optimiser l'offre d'aide. Le centre fonctionnera au sein des nouveaux services diplomatiques de l'Union. Elle propose de même de renforcer la coopération via une planification préalable des opérations européennes de réaction aux catastrophes. Cette proposition suppose de créer une cartographie des ressources des Etats membres, d'élaborer des plans d'urgence et d'améliorer la planification de la gestion des risques ■



Kristalina Georgieva,  
(GEORGES GOBET/AFP/  
Getty Images)

Pour en savoir plus:

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=REPORT&reference=A7-2011-0283&format=XML&language=FR>

## ACTUALITÉ INTERNATIONALE



### L'Union européenne et les États-Unis signent un accord de coopération pour la gestion des catastrophes



La coopération en matière de gestion de crise entre Européens et Américains n'est pas nouvelle : les Européens ont déjà prêté main forte aux Américains lors de la catastrophe pétrolière de Deepwater Horizon. Depuis ils sont également intervenus conjointement au Japon lors de l'accident nucléaire de Fukushima.

Néanmoins l'accord de coopération signé avec le 17 novembre 2001 à Bruxelles par la commissaire européenne chargée de la coopération internationale, de l'aide humanitaire et de la réaction aux crises, Kristalina Georgieva, et son homologue américain Craig Fugate, administrateur de l'Agence fédérale américaine de gestion des situations d'urgence (FEMA), constitue une première étape vers un rapprochement opérationnel.

Certes l'accord ne prévoit pas dans l'immédiat la création d'équipes communes. Mais cet accord administratif se fixe comme objet d'institutionnaliser le partage d'informations et de retour d'expérience entre la cellule de coordination de la protection civile européenne (MIC) et le National Resource Coordination Center (RCC) de la FEMA. Cet échange d'observations peut aller jusqu'à l'échange d'observateurs en cas de catastrophes afin d'établir un canal d'information en temps réel.

Le partage de retour d'expérience et des meilleures pratiques en matière de prévention, d'alerte ou de secours constitue quant à lui le préalable à tout projet visant à aboutir, à terme, à l'interopérabilité des moyens ■

## Singapour parie sur les smart-grids

L'installation le 1<sup>er</sup> novembre 2011 du centre de recherche et développement de la société A\*STAR, Experimental Power Grid Center (EPGC), dans des locaux plus vastes marque une nouvelle étape dans la politique de développement des *smart-grids* (réseaux intelligents) lancée en 2009 par l'Etat de Singapour<sup>(1)</sup>.

En lui-même le terme *smart-grids* fait davantage référence à un ensemble de technologies qu'à une application précise mais, en l'espèce, il désigne la l'installation, sur le réseau de distribution électrique, de capteurs reliés à un réseau informatique et à un système d'analyse s'appuyant sur des données prospectives de court, moyen et long terme pour ajuster la production et la consommation d'électricité. Les smart-grids présentent un intérêt évident du point de vue économique (moindres pertes en ligne, facilitation et optimisation des transferts de production électrique sur des grandes distances) mais également du point de vue de la gestion de crise car ils réduisent les vulnérabilités du réseau tout en élargissant la vision de l'opérateur.

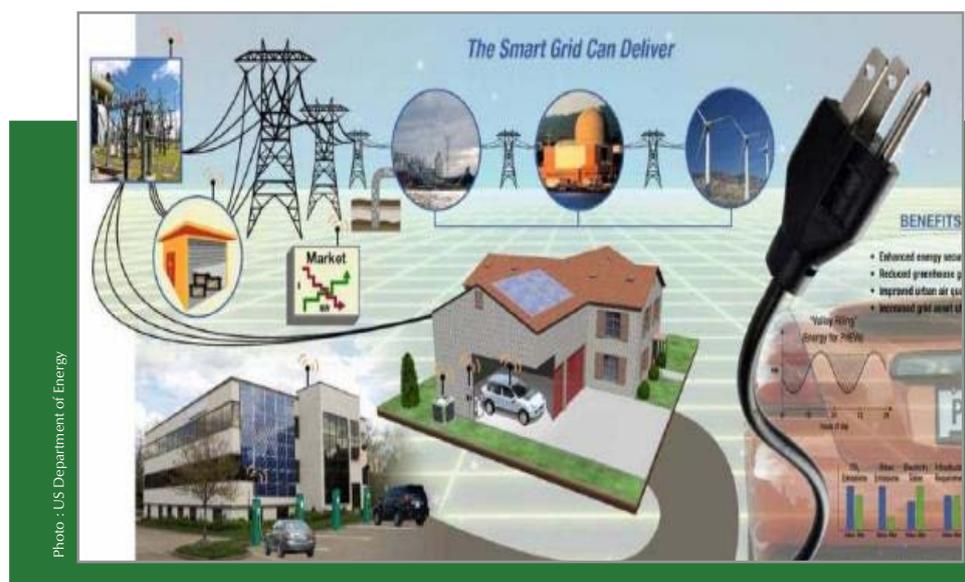
Ils diminuent en effet les pics de consommation et lissent la courbe de charge, réduisant ainsi le risque de pannes dues à une surcharge. Mais surtout ils reposent sur une série de plusieurs sources de production d'énergie (éoliennes, hydroliennes, panneaux photovoltaïques, sources marémotrice etc.) qui réduisent d'autant le risque de paralysie générale d'un réseau entier en cas de rupture d'approvisionnement.

Par ailleurs, les smart-grids fournissent des données prospectives qui non seulement permettent à l'opérateur de disposer de manière quasiment immédiate d'une vision globale de l'état du réseau à un instant donné, vision globale qui la plupart du temps fait défaut en période de crise, mais surtout fournissent – ce qui est encore plus rare – la possibilité d'anticiper sur les événements en mettant à la disposition de l'opérateur des données prospectives de court, moyen et long terme.

Le cas de Singapour n'est certes pas unique. Ainsi à Lyon le quartier de la Confluence, actuellement en phase de rénovation, sera prochainement équipé d'un réseau permettant de mesurer et d'optimiser l'efficacité énergétique. Néanmoins ce dispositif sera installé par la société japonaise Nedo qui fera de cette réalisation une vitrine d'exposition de ses produits tandis que la cité-Etat de Singapour associe pour sa part plusieurs entreprises singapouriennes. Elle bénéficiera donc directement des retombées technologiques – qui iront sans doute plus loin que la simple optimisation de la fourniture d'électricité en flux tendu – et commerciales de ce qui est une véritable politique de développement technologique ■

Pour en savoir plus :

<http://www.a-star.edu.sg/Media/News/PressReleases/tabid/828/articleType/ArticleView/articleId/1548/Default.aspx>



(1) Cette politique avait été lancée dans le cadre du projet Intelligent Energy System (IES). Ce projet, lancé en lien avec l'EPGC associe plusieurs agences du gouvernement de Singapour pour développer des réseaux intelligents de distribution d'électricité.



Jean-François Munoz  
Directeur du Laboratoire d'Hydrologie de Nancy

## Le réseau *Biotox-Eaux*: une sécurité accrue pour la distribution d'eau potable

Le réseau *Biotox-Eaux* est une composante du réseau national des laboratoires Piratox-Biotox, créé en 2004 dans le cadre des plans PIRATOX et BIOTOX<sup>1</sup>. Il compte dix laboratoires – un par zone de défense – pour assurer la couverture du territoire national. Son animation est confiée au Laboratoire d'Hydrologie de Nancy de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) dans le cadre de son mandat de référence avec le bureau de la qualité des eaux du Ministère chargé de la Santé.

Le réseau *Biotox-Eaux* rassemble en outre plus d'une centaine de laboratoires, publics et privés, ainsi que des laboratoires spécialisés référents dans leur domaine, en particulier les Laboratoires Nationaux de Référence (LNR) et les Centres Nationaux de Référence (CNR).

### Un renforcement de la sécurité des réseaux de distribution d'eau potable

Le réseau intervient à la demande des Agences Régionales de Santé ou des préfetures en appui des laboratoires du contrôle sanitaire lors de pollutions accidentelles durant les heures ouvrables et sur le réseau d'eau destinée à l'alimentation en cas d'infiltration malveillante ou accidentelle, en dehors des heures ouvrables. Son régime d'astreinte mobilisable 24h/24 et 7j/7 assure une permanence de la réponse et amène les équipes à se rendre au besoin sur le terrain pour effectuer prélèvements et analyses en tout point de la zone de défense couverte – le nombre de départements variant de 5 à 19. Depuis 2009, le réseau a désormais la responsabilité, en cas d'épidémies alimentaires d'origine hydrique, de procéder à des investigations pour améliorer l'épidémiologie descriptive de ces événements sanitaires – en lien avec le guide de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS).

Lors d'un événement, les laboratoires du réseau appliquent des protocoles adaptés à la recherche d'agents biologiques et/ou de paramètres physico-chimiques. Ils effectuent ainsi sur le terrain les premières analyses de levée de doute pour les risques radiologiques, chimiques et biologiques. Puis ils acheminent les prélèvements au laboratoire où des séquences d'analyses sont effectuées pour permettre une levée de doute définitive et identifier les agents de la menace chimique ou biologique. La détection, notamment celle des agents microbiologiques, fait

appel à des techniques traditionnelles de culture (mise en évidence du caractère pathogène), des techniques immuno-enzymatiques ou moléculaires (PCR) analytiques et quantitatives<sup>2</sup>.

Depuis 2005, les bilans d'activités du réseau montrent qu'environ un quart de ses interventions s'effectue dans le cadre des heures d'astreinte. Les membres du réseau traitent chaque année entre 50 et 120 événements sur l'ensemble du territoire national. Sur l'ensemble de ces interventions plus de 50% concernent des suspicions d'acte malveillant et 30% nécessitent un déplacement sur le terrain

### Le souci d'une qualité permanente de la réponse

Outre la prise en charge et l'analyse d'échantillons environnementaux, la mise à jour des protocoles de détection sur des paramètres émergents impose une importante activité d'actualisation et de développement des méthodologies existantes et d'adaptation aux besoins spécifiques. Certains laboratoires collaborent également à des études spécifiques avec d'autres institutions de recherche.

Pour garantir la qualité de ses interventions, le réseau *Biotox-Eaux* doit impérativement maintenir un niveau de compétence élevé, assurer une formation continue des différents acteurs et entretenir la réactivité de ses équipes en organisant régulièrement des exercices d'alerte pour l'ensemble du réseau. Ce souci permanent fait du réseau *Biotox-Eaux* un maillon essentiel du réseau national Biotox-Piratox et permet de disposer à un niveau territorial pertinent d'un dispositif opérationnel pérenne pour la sécurité des réseaux de distribution d'eau potable.



(1) Le nouveau plan gouvernemental NRBC, issu de la fusion des plans Biotox, Piratox et Piratome a été diffusé en octobre 2010.

(2) Ces analyses peuvent, le cas échéant, être complétées par d'autres analyses réalisées par des structures spécialisées (CNR, LNR etc.)





INHESJ  
Groupe de travail partenarial public-privé - GT3P  
Document de référence sur le Management de la continuité d'activité  
Appel à contributions

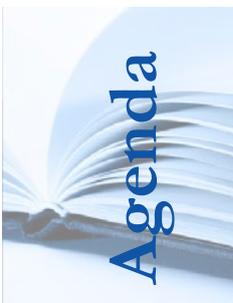
Le Groupe de travail partenarial public-privé (GT3P), crée en 2009 pour réunir acteurs publics et privés intéressés par le management des crises, a été mandaté en mai 2011 pour élaborer un document de réflexion à destination des pouvoirs publics sur le management de la continuité d'activité. Dans ce cadre, et afin de garantir une grande diversité de contextes et de points de vue, un appel à contribution est lancé à ceux qui souhaiteraient apporter une contribution à cette réflexion. La liste des thèmes retenus est consultable en cliquant sur le lien [http://www.inhesj.fr/fichiers/risques\\_et\\_crises/GT3P%20reglement%20def.pdf](http://www.inhesj.fr/fichiers/risques_et_crises/GT3P%20reglement%20def.pdf)

Pour en savoir plus :  
[guillaume.dederen@inhesj.fr](mailto:guillaume.dederen@inhesj.fr)  
[carole.dautun@inhesj.fr](mailto:carole.dautun@inhesj.fr)



Le département Risques et Crises a actualisé le document consacré aux conséquences du séisme et du tsunami qui avaient frappé le Japon en mars 2011. La nouvelle version de ce document fait le bilan des événements qui se sont succédé entre le 11 mars et le 31 décembre 2011. Cette mise à jour est destinée à faciliter la compréhension des événements, des principales décisions et des enjeux. Elle sera mise en ligne en janvier sur le site de l'INHESJ.

.....



- **Du 14 au 16 février 2012, Saint-Hyacinthe (Québec)**  
12ème colloque sur la sécurité civile au Québec

Pour s'inscrire :

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/securite-civile-quebec/activites-evenements/colloque/colloque-2012.html>





# LETTRE D'INFORMATION SUR LES RISQUES ET CRISES

# LIREC



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE  
Département Risques et Crises

École Militaire – 1 place Joffre – Case 39 – 75700 PARIS 07 SP  
Tél. : 01 76 64 89 00 – Fax : 01 76 64 89 31 – [lirec@inhesj.fr](mailto:lirec@inhesj.fr)  
[www.inhesj.fr](http://www.inhesj.fr)

Cette lettre d'information est disponible après inscription à l'adresse : [lirec@inhesj.fr](mailto:lirec@inhesj.fr)

**INHESJ – Département Risques et Crises**

**Chef du département : Guillaume Dederen – Rédacteur : Denys Marion**

*Les informations contenues dans ce document sont issues de sources ouvertes et ne sauraient être interprétées comme une position officielle ou officieuse de ses rédacteurs ou des services de l'état.*

*Faites nous parvenir régulièrement sur [lirec@inhesj.fr](mailto:lirec@inhesj.fr)*

*toute information concernant un événement, une manifestation : nous la diffuserons.*

Site internet de l'INHESJ : [www.inhesj.fr/](http://www.inhesj.fr/)